

LES FACTEURS DU DEVELOPPEMENT DE L'HEVEACULTURE EN COTE D'IVOIRE DE 1994 A 2012

Brindoumi Atta Kouame Jacob

Université Alassane Ouattara – Bouaké, Côte d'Ivoire,
Département d'Histoire

Abstract

When the State had hired the liberalization of the sector of the rubber trees in 1994, many observers of economic life had announced its decadence. Indeed, unlike other sectors, the development of the rubber trees was possible to the strong involvement of the State as well in financing the creation of village plantations in the promotion of the agro-industrial complexes of rubber. But with the withdrawal of the State, the different actors undertake the restructuring of the sector. Professional associations, as well as of financial structures have been created. A new pricing mechanism favorable to growers purchasing price is introduced in 1999. Funding for research, management and financing of the village sector are carried out by all the different actors of the sector.

Keywords: Rubber trees, agro-industrial complexes, village plantations, financing and APROMAC

Résumé

Lorsque l'Etat ivoirien avait engagé la libéralisation de la filière de l'hévéaculture en 1994, de nombreux observateurs de la vie économique avaient annoncé sa décadence. En effet, contrairement aux autres filières, le développement de l'hévéaculture a été possible à cause de la forte implication de l'Etat aussi bien dans le financement de la création des plantations villageoises que dans la promotion des complexes agro-industriels d'hévéa. Avec le retrait de l'Etat, les différents acteurs engagent la restructuration de la filière. Ainsi, plusieurs associations professionnelles, coopératives et structures financières ont été créées. Un nouveau mécanisme de fixation des prix d'achat favorable aux planteurs est instauré en 1999. Le financement de la recherche, l'encadrement et le financement du secteur villageois sont effectués par tous les différents acteurs de la filière.

Mots clés: Hévéaculture, complexes agro-industriels, plantations villageoises, financement et APROMAC

Introduction

Le mot Hévéa provient du terme Indien *hyévé* ou *Heve* qui désigne l'arbre à caoutchouc. Plante de la famille des euphorbiacées, l'hévéa était connu et exploité par les indiens d'Amérique latine depuis la préhistoire (P. COMPAGNON, 1986). Les européens le découvrent pendant les grands voyages d'exploration au XVI^{ème} siècle. Ils entreprirent des études pour déterminer ses qualités. Mais les découvertes spectaculaires (P. COMPAGNON, 1986)¹⁸ réalisées au XIX^{ème} siècle accrurent l'intérêt des européens pour cette plante. Elle fut alors introduite en Asie dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, puis en Afrique en 1893 précisément au Ghana actuel.

En Côte d'Ivoire, après quelques essais à Prollo près du fleuve Cavally et à Dabou (E. BROU, 1982), puis à Tabou en 1943, la culture de l'hévéa devint effective à partir de 1953 avec l'arrivée de la Compagnie Française de Caoutchouc d'Extrême-Orient et d'Afrique (Y. MONNIER, 1974)¹⁹. L'année suivante, elle est suivie par la Société Indochinoise d'Hévéa²⁰ qui créa deux plantations dont l'une près Toupah et l'autre non loin du village Bongo au nord de Bonoua.

Après l'indépendance, les difficultés financières de la S.A.P.H²¹ avait contraint l'Etat à intégrer le capital de la société. En outre, il finança la recherche de nouveaux plants à haut rendement en soutenant l'I.R.C.A²², la création du complexe agro-industriel d'hévéa (SOGB) à Grand-Béréby à partir de 1966 et le domaine agro-industriel de Bettié entre 1978 et 1984. Par ailleurs, plusieurs projets d'hévéacultures villageoise ont été exécutés au cours de la décennie 1980.

Cependant, la crise économique et les pressions des bailleurs de fonds avaient contraint l'Etat à engager la libéralisation de la filière à partir

¹⁸ Parmi ces découvertes, il y'a la mastication réalisée par Hancock, l'imperméabilisation des tissus découverte par Mac Intosh et surtout la fabrication du premier pneu en 1845 par Thomson.

¹⁹ Cette société s'est installée en Côte d'Ivoire en 1953 après une mission de prospection effectuée par son directeur Malcros en 1952. Il achète une vieille palmeraie d'une superficie de 400 hectares à la Société Commerciale Ouest-Africain (SCOA) à Elaeis, au nord de Bingerville. L'année suivante, elle obtient une surface de 1 600 hectares dans la savane de Dabou. Rachetée en 1958 par la Compagnie générale africaine spécialisée dans le transport maritime, puis par le CEGEPAR et la SCOA, elle deviendra la Compagnie de Caoutchouc du Pakidié (CCP) en septembre 1960.

²⁰ Cette sera baptisé la Société Africaine de Plantation d'Hévéa (SAPH).

²¹ Société Africaine de Plantation d'Hévéa

²² Institut de Recherche sur le Caoutchouc en Afrique.

de 1994. Elle débuta avec la privatisation des sociétés d'Etat dans la filière, en occurrence la S.A.P.H, la SOGB²³ et le domaine agro-industriel de Bettié et le complexe agro-industriel d'Anguédédou. L'année 2012 marque l'entrée en vigueur de la taxe de 5 % imposé par l'Etat sur le chiffre d'affaires des complexes agro-industriels. Cette taxe entraîne la baisse du prix d'achat bord-champ. Avec la privatisation, la faiblesse des cours du caoutchouc sur le marché international et l'arrêt des projets d'hévéaculture villageoise, certains spécialistes avaient alors annoncé le déclin de la filière.

Après quelques années d'inertie, la filière va connaître une nouvelle vitalité. La production des plantations villageoises dépasse celle des complexes agro-industriels. Mieux, de nouvelles plantations sont créées dans de nouvelles régions de la zone forestière ivoirienne. Face à cette nouvelle émergence, il est intéressant de s'interroger sur les raisons de la renaissance d'une filière agonisante au lendemain de la libéralisation. Comment la filière a-t-elle résisté face à la conjoncture ? Dans cet article, il s'agira d'analyser les différentes actions qui ont permis la relève de la filière de l'hévéaculture.

Pour consolider notre analyse, nous avons mené une enquête orale dans certaines régions productrices telles que Bonoua, Grand-Béréby, Dabou, Bettié, Gagnoa et Daoukro. L'hévéaculture villageoise a été initiée dans les quatre premières zones entre 1980 et 1985. Entrée en production entre 1987 et 1992, ces premières plantations ont un âge minimum de dix ans de production de latex. Les richesses tirées de l'hévéaculture encouragent de nouvelles personnes s'y investir. Dans les secteurs de Gagnoa et de Daoukro, l'hévéaculture villageoise se développe à la fin de la décennie 1990.

Les critères d'âge, le nombre d'années de production de sa plantation d'hévéa et le sexe ont été déterminants dans le choix des planteurs à interroger. Quant aux autres catégories d'acteurs de la filière, notamment les saigneurs, les pépiniéristes et les greffeurs, les critères de choix sont l'expérience professionnelle, l'âge, le niveau d'instruction scolaire et le sexe. Ces différentes personnes ont été soumises à un questionnaire qui a porté sur le revenu, le niveau de vie et l'impact environnemental et social de l'hévéaculture. Les comparaisons et les recoupements de ces informations nous ont permis d'orienter notre analyse autour de trois axes à savoir le temps de la restructuration de la filière de 1995 à 2001, la nouvelle campagne de promotion du secteur villageois entre 2002 et 2007 et le renforcement des mesures de promotion entre 2008 et 2012.

La restructuration de la filière, un pas vers la prospérité de 1994 à 2001.

Avec le retrait de l'Etat, la restructuration de la filière constitue une condition fondamentale pour la survie de l'hévéaculture. Les principales

²³ Société de Grand-Béréby.

actions menées sont la privatisation des complexes agro-industriels de l'Etat, la création des organisations professionnelles et syndicales, l'instauration d'un nouveau mécanisme de fixation des prix d'achat du caoutchouc aux planteurs et le renforcement des nouvelles structures de financement.

La privatisation des complexes agro-industriels de l'Etat

A partir de 1994, la libéralisation du secteur hévéicole longtemps réclamée par les bailleurs de fonds entre dans sa phase active. La privatisation des complexes agro-industriels de l'Etat entre 1994 et 1996 a favorisé l'arrivée de nouveaux acteurs dans la filière en occurrence la T.R.C.I.²⁴, la SAIBE²⁵ et la C.H.C.²⁶. Les objectifs majeurs de la privatisation sont décrits par (P. Y. N'CHO, 2004) en ces termes : *«l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des sociétés agro-industriels d'hévéa, l'augmentation des moyens d'autofinancement de la filière et surtout la promotion du secteur villageois»*. Après la privatisation, les nouveaux acquéreurs investissent massivement dans la réhabilitation des usines et dans la replantation. Le tableau ci-dessous présente le processus de privatisation des complexes agro-industriels.

Tableau 1 : La privatisation des complexes agro-industriels de l'Etat

Complexes agro-industriels	Période de privatisation	Capital initial de l'Etat	Quote-part cédée par l'Etat	Nouveaux acquéreurs	Nouvelle désignation
SAPH	Juin 1994	55,3 %	46,75%	-SIFCA -SIPH -Personnel	S.A.P.H.
SOGB	Février 1995	94,8%	85%	-Béréby-Finance -Privé	SOGB
DHE Anguédedou	Février 1995	100%	80%	Groupe Panwell GMG	TRCI
DHE Bettié	Mai 1995	100%	100%	Eurofind agro-finance	SAIBE
DHE Cavally	1996	100%	100%	CDH	C.H.C

Sources : FIKO (K.), 2009 ; N'CHO (P. Y.), 2004 ; MINISTER DE L'ECONOMIE ET DEES FINANCES, 1998.

En effet, la plupart des plantations agro-industrielles se caractérisaient par le vieillissement de leurs plants et la dégradation avancée de leurs matériels industriels. Ainsi près de quarante-deux (42) milliards francs CFA ont-ils été mobilisés entre 1995 et 1998 (APROMAC, 2009).

²⁴ Tropical Rubber de Côte d'Ivoire.

²⁵ Société Agro-Industriel de Bettié

²⁶ Compagnie Hévéicole du Cavally.

Avec le retrait de l'Etat, le secteur agro-industriel qui dispose de 39 545 hectares de plantations dont 17 148 hectares appartenant à la S.A.P.H (K. FIKO, 2001), devient la cheville ouvrière de la nouvelle politique d'hévéaculture en Côte d'Ivoire. Il assure la collecte, la transformation et l'exportation de la production villageoise, l'encadrement des planteurs et parfois même le financement de la création de certaines plantations villageoises. Par ailleurs, pour mieux défendre leurs intérêts, les différents acteurs multiplient la création d'organisations professionnelles et d'associations syndicales.

La création des organisations professionnelles et d'associations syndicales dans la filière.

Avant la libéralisation de la filière, les différents acteurs ont instauré une organisation assez originale en créant de nombreuses structures. L'Association Professionnelle pour la Promotion Hévéicole (A.P.P.H.) a été mise en place en 1992 dans la perspective du désengagement de l'Etat de la filière. Elle se substitue à l'Etat dans la promotion de l'hévéaculture, en assurant le contrôle et l'exécution des prestations qu'elle confie aux opérateurs techniques. Aussi, elle est chargée de rechercher le financement des opérations (K. FIKO, 2009). L'A.P.P.H regroupe les planteurs villageois d'hévéa, les petits et moyens producteurs de caoutchouc, les jeunes agriculteurs modernes d'hévéa, les planteurs indépendants d'hévéa et les sociétés des plantations industrielles.

Mais la structure principale de la filière est l'Association des Producteurs et manufacturiers de Caoutchouc (APROMAC)²⁷. Cette structure existait depuis le 13 octobre 1975. Mais à la faveur de la libéralisation, elle a vu ses pouvoirs se renforcer. Désormais, elle assure la promotion de l'hévéaculture, la commercialisation et l'industrialisation du caoutchouc, la gestion des données de production et la gestion d'un cadre institutionnel pour la commercialisation du caoutchouc villageois et d'un fonds de solidarité hévéa (K. FIKO, 2009). Elle regroupe tous les acteurs de la filière, à savoir les complexes agro-industriels et les planteurs. Depuis la libéralisation de la commercialisation du caoutchouc en 1999, elle organise la commercialisation interne (Décret n°99-212 du 10 mars 1999) en fixant les prix d'achat de la production des planteurs et approuvant l'avènement de nouveaux acteurs dans la filière.

Par ailleurs, la filière dispose de deux associations syndicales, à savoir l'Association des Producteurs de Caoutchouc de Côte d'Ivoire

²⁷L'APROMAC est la première association créée par les différents acteurs de la filière. Après la libéralisation de la filière, elle est chargée de réguler et de fixer le prix d'achat du caoutchouc naturel. Elle est d'ailleurs la seule association qui regroupe tous les acteurs.

(APROCANCI) (Ivoire agriculture, n°5, 2008), l'O.P.C.N²⁸. Ces deux structures assurent la défense des intérêts des planteurs d'hévéa non usiniers. L'APROCANCI a mis en place la Centrale de Commercialisation du Caoutchouc Naturel (C.C.C.N.). La mise en place de cette centrale d'achat de caoutchouc a suscité l'instauration d'une concurrence entre les usiniers de la filière. Ils sont contraints de proposer un prix d'achat plus incitatifs aux planteurs. Désormais, les producteurs bénéficient des plus-values allant de 10 à 25 FCFA/kg (K. FIKO, 2009).

L'instauration d'un nouveau mécanisme de fixation des prix très avantageux.

En 1999, à la faveur du retrait de l'Etat dans la commercialisation du caoutchouc, un nouveau mécanisme de fixation des prix plus transparent a été instauré le 26 février 1999 (APROMAC, 2009). Ce nouveau mécanisme est admis et approuvé par les différents acteurs de la filière. La détermination du prix est simplifiée et le prix est fixé mensuellement sur la base du prix FOB²⁹ Singapour après la décote de 3%. A cet effet, le planteur d'hévéa recevait théoriquement 61% et l'usinier 39% du prix FOB (APROMAC, 2009).

En réalité, après la détermination du prix d'achat à partir du prix FOB, celui-ci subit un certain nombre de prélèvements avant la communication d'un prix officiel aux planteurs. Ces prélèvements sont reversés aux différentes structures de la filière pour leur fonctionnement. Il s'agit en 2006 de l'APROMAC, de l'APROCANCI³⁰, de l'O.P.C.N, du F.I.S.H³¹ et du F.I.R.C.A³² (F. RUF, 2009). Le montant total prélevé est

²⁸ Organisation des Producteurs de Caoutchouc Naturel créé en 2001

²⁹ FOB signifie Free On Board. C'est un terme du droit commercial international. Le prix FOB Singapour du caoutchouc naturel est fixé par l'organisation internationale du caoutchouc naturel. C'est un prix de référence qui ne prend pas en compte les frais de transport et les risques que pourraient subir l'exportateur (panne, carburant, endommagement des marchandises, douanes etc). A partir du prix FOB les pays producteurs du caoutchouc naturel tel que la Côte d'Ivoire fixe leur prix d'achat bord-champ du caoutchouc naturel ou du latex. Ce dernier est en dessous du prix FOB. Le but est de permettre aux acheteurs et exportateurs d'amortir leurs dépenses et de réaliser des bénéfices.

³⁰ Association des Producteurs de Caoutchouc de Côte d'Ivoire créé le 19 septembre 1991. Elle a pour objectif de participer activement à tous les programmes de promotion de la filière hévéicole, défendre et préserver les intérêts des planteurs d'hévéa non usiniers, contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et enfin assurer l'encadrement des adhérents pour une meilleure gestion de leur exploitation.

³¹ Fonds Interprofessionnel et de solidarité Hévéa a été créé en 1983. Il est géré par l'APROMAC jusqu'en 1989. Il garantit les prix offerts aux planteurs, définit les qualités de caoutchouc et contrôle les débours et les coûts d'intervention des usiniers exportateurs à partir d'un prix de référence calculé mensuellement sur la base des cours définis à Londres par la Rubber Trade Association.

assez faible mais, il varie en fonction des mois. Ainsi, en juillet 2006, il est fixé 17,79 FCFA/kg de caoutchouc acheté au planteur (F. RUF, 2009) alors qu'en octobre de la même année, il chute à 15,65 FCFA (APROMAC, 2007). En outre, à partir de ce barème, les sociétés peuvent jouer sur une éventuelle prime et sur le coût du transport en partie facturé au planteur.

Le renforcement des structures financières de la filière.

La filière de l'hévéaculture fonctionnait avec un certain nombre de structures financières. Elles ont contribué au rayonnement de la filière. La première structure financière de la filière fut le F.I.S.H (R. HIRSCH, 1996). Géré entièrement par les planteurs, ce fonds a pour mission principale d'effectuer des prélèvements sur la production villageoise. Cette somme constitue une réserve financière pendant les périodes de la flambée des prix du caoutchouc sur le marché international. Cette réserve financière permet de soutenir les prix au moment de la déprime afin que le planteur ne puisse pas subir fortement la conjoncture.

En réalité, le F.I.S.H constitue la caisse de stabilisation de la filière. Les prélèvements effectués étaient composés de la cotisation pour le soutien des prix et le prélèvement pour le fonctionnement de la structure. Le premier est fixé à dix (10) FCFA/kg et le second à un (1) FCFA/kg, soit un montant de 11 FCFA/kg (A. DEDI, 2013). En 1998-1999, à la faveur de l'effondrement de des cours, le F.I.S.H est intervenu pour soutenir les cours pendant trois mois (A. DEDI, 2013). Le F.I.S.H est alors le garant de la stabilité de la filière. Sa présence rassure les éventuels investisseurs dans la filière.

En plus du F.I.S.H, l'Etat a créé en 1993 le Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise (FDHEV) (Décret n°93-412 du 14 avril 1993). Ce fonds logé à la Caisse Autonome d'Amortissement est alimenté par les prélèvements réalisés sur la production des planteurs pour financer l'encadrement et le remboursement du crédit agricole (K. FIKO, 2001). De 1994 à 1998, les prélèvements effectués au titre de la participation des planteurs à leur encadrement s'élèvent à huit cent quatorze million cinq cent dix-sept milles (814 517 000) FCFA.

En outre, jusqu'à la fin de l'année 2000, le montant du crédit agricole remboursé est trois milliard huit cent quatre-vingt million cinq cent soixante mille neuf cent trente-deux (3 880 560 932) FCFA (K. FIKO, 2001)³³. En

³² Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles est régi par les décrets n°2002- 520 et 2002 – 521 du 11 décembre 2002 et par ses statuts adoptés par son Assemblée Générale constitutive du 28 octobre 2003. Il est chargé de financer les programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des organisations agricoles et forestières (F.I.R.C.A., non daté).

³³ Cette somme représentait 57% du montant total à recouvrer qui est 6 793 036 258 FCFA.

outre, le FDHEV a financé la réalisation du sixième projet d'hévéaculture villageoise. Ce projet prévu pour la période de 1998 à 2002, portait sur la création de dix-huit milles (18 000) hectares individuelles³⁴. Mais seulement six pourcent (6%) du projet ont été réalisés entre 1998 et 2000. Malgré l'échec de ce projet, le secteur va connaître un véritable développement dans les prochaines années.

La promotion de l'hévéaculture villageoise de 2002 à 2007.

A partir de 2002, l'hévéaculture villageoise a connu un véritable développement en Côte d'Ivoire. Ce réveil du secteur villageois à l'investissement massif des cadres dans l'hévéaculture, la mise en place d'un mécanisme d'encadrement de proximité des planteurs et surtout le financement de la recherche de plants à haut rendement.

La ruée des cadres vers l'hévéaculture

L'arrivée des hauts cadres de l'administration publique et privée, des hommes politiques, des fonctionnaires moyens et des militaires dans la filière constitue un élément catalyseur pour son développement. Elle est liée à la crise économique qu'a connue le pays depuis la fin de la décennie 1970. Cette crise a entraîné la réduction des salaires, les licenciements, l'instauration de la retraite anticipée, le chômage et surtout la hausse du coût de la vie. En outre, elle a suscité un véritable changement de mentalité chez les ivoiriens. De plus en plus, certains fonctionnaires mobilisent leurs épargnes pour récupérer les terres ancestrales, acheter ou louer des espaces culturels pour y planter l'hévéa en vue de s'assurer une retraite dorée et paisible.

La régularité des revenus, la faiblesse du coût d'exploitation pendant la phase mature et la période de production assez longue³⁵ sont autant de qualités qui font de l'hévéaculture, un investissement sûr (Th. KOUAMOOU, 2009). A cet effet, des hommes politiques³⁶ qui y «*investissent massivement, sans regarder à la dépense. Ils défrichent des dizaines voire des centaines d'hectares*» (Th. KOUAMOOU, 2009). Ils détiennent les deux-tiers des créations de plantations individuelles d'hévéa

³⁴ Il s'agit de la création des plantations villageoises d'hévéa (PHV), des plantations des Jeunes Agriculteurs Modernes d'Hévéa (JAMH) et des Petites et Moyennes Plantation d'Hévéa (PMPH).

³⁵ La période mature ou la période de production dure plus de trois décennies, soit de la septième année de vie de l'arbre jusqu'au moins à la quarantième année.

³⁶ Parmi ces hommes politiques, on peut citer des dignitaires du PDCI-RDA, à savoir Philippe Grégoire Yacé, Charles Bauza Donwahi, Paul Gui Dibo, Pierre Magne, Henri Konan Bédié etc, les cadres du Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo ainsi que des hauts gradés de l'armée ivoirienne.

au cours de la première décennie du XXI^{ème} siècle. Démarré à la fin de la décennie 1980, la ruée des «*planteurs de dimanche*» (*Fraternité Matin Région*, n°6, janvier 2008)³⁷ s'est accélérée à partir de 2005.

Les superficies des plantations villageoises sont passées de 43 500 hectares en 2000 à 62 924 hectares en 2005 puis à 78 435 hectares en 2007 (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2010). De même, le nombre de planteurs est passé de 8 000 en 2000 (P. Y. N'CHO, 2004) à 15 000 en 2005 (APROMAC, 2006) puis à 22 000 en 2006 (APROMAC, 2007) et enfin à 31 192 en 2007 (K. FIKO, 2009). Le profil sociologique de ces *planteurs de dimanche* va du cadre moyen du public ou du privé jusqu'aux hauts dignitaires de l'Etat, à savoir les députés, les ministres et les directeurs généraux (D. BRAS, 2011).

La mise en place d'un mécanisme d'encadrement et de formation des planteurs

Les questions de formation et d'encadrement sont très importants dans le développement du secteur villageois sont très importants pour le développement du secteur villageois. Avant le retrait de l'Etat de la filière, l'encadrement de l'hévéaculture villageoise est assuré par la S.A.P.H, la SOGB et l'I.R.C.A. Après la privatisation, il est assuré par les repreneurs des différents blocs agro-industriels, à savoir la S.A.P.H, la SOGB, la T.R.C.I, la C.H.C, et la C.C.P. La carte de la page suivante indique les différentes zones encadrées par chacune d'elle.

Ceux-ci exercent cette mission d'encadrement à travers des contrats de prestation de service délivrés par l'A.P.P.H. Il a pour mission de concevoir, d'organiser et de contrôler l'encadrement des planteurs. L'encadrement des planteurs permet la vulgarisation du matériel de qualité ainsi que les meilleures méthodes d'entretien des plants afin d'avoir une production de qualité. L'A.P.P.H fut dissoute en 2001.

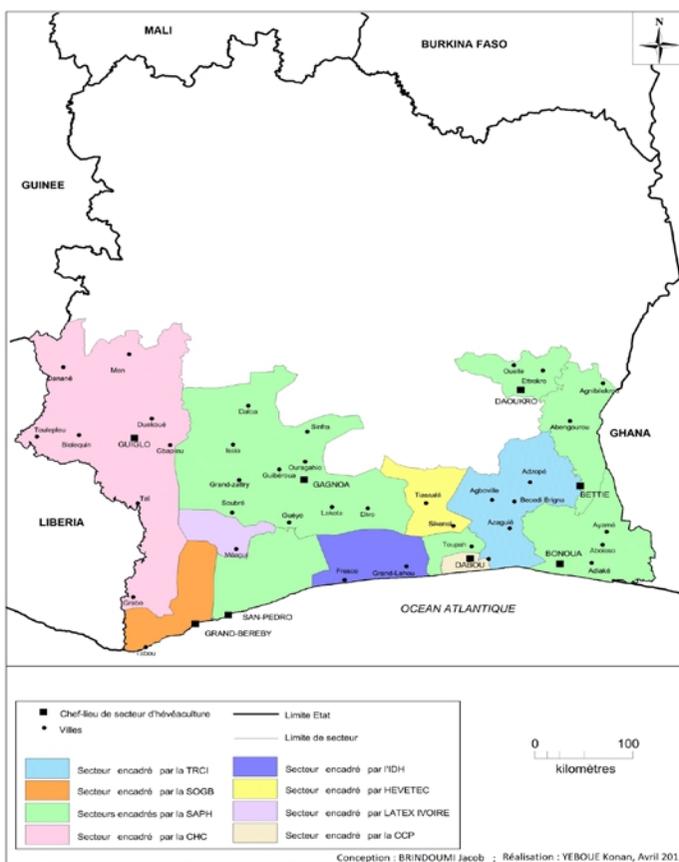
Le financement de l'encadrement est assuré par les planteurs eux-mêmes. En effet, un prélèvement de 10 FCFA/kg de caoutchouc sec est effectué sur la production de ceux-ci. Cette ponction a été instaurée en 1998 avec la suppression des subventions de l'Etat. Mais l'effondrement des cours rendait difficile la collecte de cette somme. Ainsi, l'A.P.P.H était confrontée à une véritable crise de trésorerie qui allait plomber ses actions sur le terrain. La réactivation et la redynamisation de l'encadrement des planteurs a été faite au séminaire de Grand-Bassam en décembre 2002. A cet effet, une

³⁷L'expression *planteur de dimanche* est utilisée en Côte d'Ivoire pour désigner les cadres, les fonctionnaires et les hommes politiques qui investissent dans l'agriculture en générale.

convention a été signée entre l’APROMAC et le F.I.R.C.A (décret n°2002-520 du 11 décembre 2002)³⁸ le 12 juillet 2004.

Cette convention prenait en compte aussi le volet de la recherche. Un prélèvement d’une somme de six (6) FCFA/kg est alors effectué sur la production villageoise et trois (3) FCFA/kg pour les usiniers sur le caoutchouc humide acheté aux planteurs. . Il a été institué en 2005 (Décret n° 2005-136 du 10 mars 2005). Les travaux réalisés par l’APROMAC et le F.I.R.C.A ont permis la division de la zone hévéicole en neuf (9) secteurs en 2005. Ceux-ci ont été subdivisés en 24 lots. Par ailleurs, d’autres mesures telles que la définition des normes d’encadrement, le budget, le suivi évaluation périodiques des opérations d’encadrement ont été adoptées (APROMAC, 2007). Chaque zone ou lots a été confié à un complexe agro-industriel.

LES SECTEURS D’HÉVÉACULTURE VILLAGEOISE ENCADRÉS PAR LES COMPLEXES AGRO-INDUSTRIELS EN 2008



Source : APROMAC, 2009, Rapport annuel d'activités de 2008; p.18.

³⁸ Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole.

Dans ses zones de couverture, la S.A.P.H mène une certaine politique sociale attractive pour encourager davantage la population à cultiver l'hévéa. Il s'agit de l'assurance maladie du planteur étendue à tous les membres de sa famille, des prêts pour la replantation, la formation et la sensibilisation aux nouvelles techniques, les aides à la gestion, la mise à la disposition de matériel végétal à haut rendement et d'engrais (D. BRAS, 2011). La formation et l'encadrement des planteurs comportent un volet théorique et un volet pratique.

Le volet théorique est composé de la formation en économie à savoir la sensibilisation à l'hévéaculture et les techniques comptables. La séquence technique met l'accent sur la préparation des pépinières, la préparation du terrain, le planting, le greffage et les différentes techniques de saignée (S.A.P.H, 1989). Les méthodes pédagogiques utilisées étaient les exposés traduits dans les langues locales, les visites sur les champs et des démonstrations pratiques. Pour les grands planteurs, la S.A.P.H a initié un "club prestige" pour assurer leur formation.

Une politique de recherche de plant amélioré très dynamique

Depuis l'instauration de la politique de développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire, le volet de la recherche scientifique a occupé une place importante. Après la disparition de l'I.R.C.A, la recherche scientifique sur l'hévéa est assurée par le Centre National de Recherche agronomique³⁹ dans sa station de Binbresso et par la station de recherche Hevego⁴⁰ dans la région de San-Pédro. La méthode utilisée consiste au croisement des différentes espèces sauvages entre elles ou des clones entre eux. L'objectif est l'amélioration du rendement, la réduction de la période d'immature et aussi la recherche de clone plus résistant aux maladies. Le rapport du ministère de l'agriculture de 2009 révèle que le C.N.R.A dispose d'un riche potentiel de recherche composé de 3 953 génotypes, dont 522 clones sélectionnés et 3 431 génotypes sauvages (MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2009)

Les travaux de recherche du C.N.R.A ont permis de déterminer treize (13) clones à haut rendement qui sont vulgarisés en Côte d'Ivoire. Parmi ces clones, six résistent mieux à l'encoche sèche, quatre (4) à la casse due au vent (www.cnra.ci)⁴¹. Ils ont une production supérieure de 25 à 30% à celle

³⁹ Le Centre National Recherche Agronomique a été créé en 1998

⁴⁰ La station HEVEGO a été créée en 1986 par le décret n°86-87 du 30 janvier 1986.

⁴¹ Il s'agit des clones IRCA331, IRCA317, IRCA804 et IRCA 806. Ces quatre clones ont également un rendement de 2,5 tonnes/hectare/an.

du clone GT1 qui a été depuis longtemps le clone de référence⁴². Certains clones, notamment IRCA18, PB235 PB260, IRCA41, IRCA111, IRCA230 et IRCA317 ont été testé dans le N’zi-Comoé. Ces essais ont connu un excellent succès. La convention signée entre l’APROMAC et le F.I.R.C.A a permis de relancer la recherche sur l’hévéa depuis 2004. Ainsi, entre juin 2004 et le 31 décembre 2009, le F.I.R.C.A a collecté vingt milliards (20 000 000 000) FCFA dont 20% ont été consacré à la recherche agronomique (F.I.R.C.A, 2010).

Le renforcement des mesures de promotion de l’hévéaculture de 2008 à 2012.

La période entre 2008 et 2012 se caractérise par la mise en œuvre d’une politique de promotion de l’hévéaculture. Pour ce faire les acteurs de la filière ont créé le Fonds de Développement de l’Hévéa dont la mission principale est d’aider les planteurs à créer leurs plantations. En outre, les campagnes médiatiques et publicitaires ont été réalisées.

Le renforcement de l’outil de financement : F.D.H.

Le développement de l’hévéaculture villageoise a engendré de nombreux dérapages. Ils sont décrits par Koffi Konan Albert en ces termes: *«plantations réalisées en majorité au mépris des normes techniques ; selon le dispositif de piquetage non recommandés avec usage de mauvais plants, donc à faible rendement(...)». Il nous a même été rapporté que dans certaines régions, des plantations ont été réalisées avec 100% de plantules ramassées dans les anciennes plantations d’hévéa et donc non recommandés parce que conduisant à de très bas rendement. Ça, ce n’est plus du développement»* (Koffi Konan Albert, 2010).

Ces dérapages sont dus au coût élevé de création d’une plantation. En effet, selon la S.A.P.H, la création d’un hectare de plantation d’hévéa exige un investissement entre sept cent milles (700 000) FCFA et un million (1 000 000) FCFA (SIFCAnews, 1^{er} trimestre 2010). Cette somme correspond aux frais d’entretien pendant les six (6) années d’immature. Elle ne prend pas en compte les frais d’acquisition du terrain. Cette somme n’est pas à la portée de tous. Pour lutter contre ces dérapages, certains acteurs de la filière ont créé en 2007 le Fonds de Développement de l’Hévéa (F.D.H). Logé à APROMAC, ce fonds est devenu opérationnel en mars 2009.

Le F.D.H a trois (3) missions essentielles, à savoir l’aide à la création de plantation, la formation des acteurs de la filière notamment les saigneurs,

⁴² Le rendement du clone GT1 au début de son installation est de 700 kg/ha. A l’âge adulte, le GT1 a un rendement variant entre 1 800 kg/ha et 2 500 kg/ha. Ce rendement est en fonction du type de plantation, du degré d’entretien et aussi des techniques d’exploitation.

les pépiniéristes, les régisseurs, les greffeurs, technicien d'usinage, les assistants de plantation et enfin l'appui à l'entretien des pistes d'accès aux plantations (A. DEDI, 2013). L'aide à la création de plantations consiste à subventionner les plants. Elle est fixée à 150 FCFA/stump ou plant à racine nue, soit environ 90 000 FCFA/hectare et à 200 FCA/plant ou plant en sac, soit environ 120 000 FCFA/hectare (Koffi Konan Albert, 2010).

Cette somme est accordée aux petits planteurs, c'est-à-dire ceux dont la plantation n'excède pas dix (10) hectares. Mais elle est versée directement au pépiniériste et le planteur bénéficiaire ne paye que la différence (www.cnra.ci)⁴³. Par ailleurs, le fonds est financé par un prélèvement intégré à la structure du prix du kilogramme de caoutchouc. Il s'agit de 3% sur la valeur totale annuelle de la décote effectuée sur le prix d'achat. Chaque année, le montant récolté est estimé à six (6) milliards FCFA (B. TEHIN, 2008). Cette somme est collectée par les usiniers chargés de la collecte bord-champ de la production des planteurs.

La mise en place de ce fonds a suscité un réel engouement dans le milieu paysan. En 2009, il a aidé à la création de deux mille six cent trente-un (2 631) hectares de plantation par 1 169 planteurs. L'année suivante, il a permis la création de 6 500 hectares par 3 000 planteurs (M. (BAMBA, 2011). En outre, il a financé la réhabilitation de 31,5 kilomètres de pistes villageoises dans le secteur de Dabou et la formation de 102 pépiniéristes dans les secteurs d'Abengourou, Anguédédou, Daoukro, Gagnoa, Guiglo et San-Pédro (M. BAMBA, 2011) en 2009.

Une campagne médiatique tout azimut sur l'hévéaculture

L'année 2008 constitue une année charnière dans la politique de promotion de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire. Dans les campagnes comme dans les villes, tout le monde veut planter de l'hévéa. Tout le monde en parle (F. RUF, 2009). Les médias locaux et internationaux multiplient les reportages sur la filière. Il s'agit de Radio France Internationale, la chaîne de télévision publique française TV5 Afrique. La presse écrite en fait de même. L'hebdomadaire panafricain *Jeune Afrique*⁴⁴ a réalisé plusieurs reportages sur la filière du caoutchouc naturel en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, tous les journaux se sont intéressés à l'hévéaculture. Un journal consacré à l'agriculture⁴⁵ est créé et la filière caoutchouc naturel constituait le plus souvent l'un de ses titres à une.

⁴³Les prix de vente des plants par le CNRA sont les suivants : bois de greffe (200 FCFA/m), pépinière à racine nue ou stump (300 FCFA/plant) et la pépinière en sac (400 FCFA/plant).

⁴⁴ Nous connaissons au moins trois reportages, notamment : Une plante d'avenir dans *Jeune Afrique* du 9 juin 2008, Côte d'Ivoire : la ruée vers l'hévéa dans *Jeune Afrique* du 28 juillet 2009 etc....

⁴⁵Il s'agit de : *Ivoire agriculture et La filière du progrès*.

En Côte d'Ivoire, les médias publics et privés constituent des instruments de propagandes utilisés par les élus locaux pour exhorter les populations rurales à la culture de l'hévéa. Avec la libéralisation de l'espace audio-visuel initié par l'Etat depuis la décennie 1990, le pays a connu une floraison de radios dites de proximité. Dans chaque région, la radio de proximité constitue le seul média de masse accessible dans les zones rurales. Elle est le moyen de communication le plus économique et le plus flexible à cause de ses coûts de production peu élevés. Par conséquent, les autorités politiques l'utilisent comme un outil stratégique de communication pour la vulgarisation des techniques agricoles. Ces radios locales créées le plus souvent par les mairies ou les conseils généraux diffusent en langue locales des émissions de sensibilisation à l'hévéaculture en particulier et aussi au développement de l'agriculture en générale.

Avec le slogan *cultiver l'hévéa et devenir salarié* (MABEF NEWS, n°23, du 17 septembre 2008), les campagnes publicitaires des médias et des journaux mettent un accent particulier sur la régularité des revenus de l'hévéaculture. Ils présentent parfois des chiffres d'affaire astronomiques qui font rêver aussi bien les cadres depuis le plus petit fonctionnaire jusqu'aux plus hauts cadres (directeurs généraux, députés, ministres etc). Par exemple, dans un reportage de jeune Afrique, Théophile Kouamouo présente un document de la SPLCI⁴⁶ qui indique qu'une plantation de 10 hectares peut rapporter deux cents (200) millions FCFA en vingt (20) ans d'exploitation (Th. KOUAMOOU, 2009), soit en moyenne une recette annuelle de dix (10) millions FCFA, somme qu'un cadre moyen du public ne peut obtenir en Côte d'Ivoire. L'hectare d'hévéa pouvait fournir au planteur environ cent vingt (120) milles FCFA (B. KOUAME, 2007). Cette campagne publicitaire est fortement soutenue par la constante hausse du prix d'achat aux producteurs.

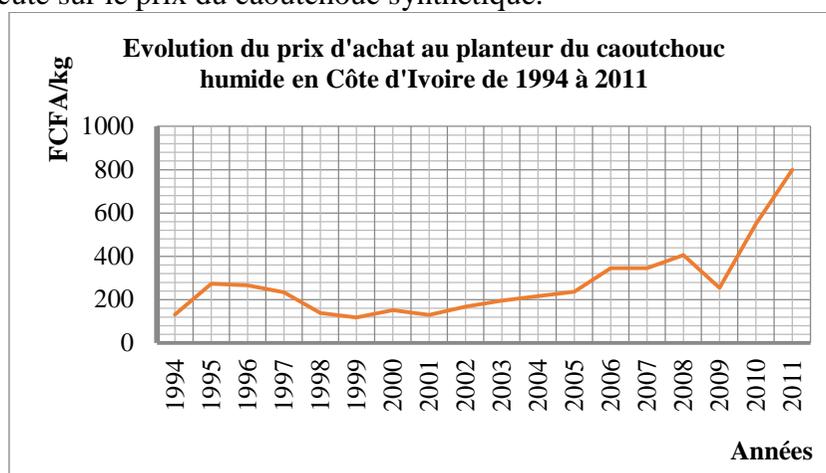
Stabilité des prix d'achat de la production

La question des prix d'achat de la production aux planteurs constitue un facteur fondamental dans la réussite d'une politique agricole. La flambée des prix d'achat de la production attire de plus en plus la population à s'investir dans l'hévéaculture. La courbe de la page suivante montre l'évolution du prix bord-champ du caoutchouc naturel de 1994 à 2011.

A partir de 1995, le prix d'achat du caoutchouc chute régulièrement jusqu'en 1999 où il atteint son plus bas niveau. Mais de 2002 à 2008, il a connu hausse régulière au fil des années. Il atteint alors 405 F/kg en 2008. Après un effondrement en 2009, le prix du caoutchouc grimpe à nouveau très fortement entre 2010 et 2011. En 2011, il a atteint la barre de 800 FCFA/kg.

⁴⁶ Société des Plantations de Côte d'Ivoire (SPLCI).

Cette montée du prix d'achat est due à l'accroissement de la demande chinoise. En effet, avec l'accroissement rapide de la population mondiale, le niveau de consommation de produits en caoutchouc s'est accru. Au niveau du caoutchouc naturel, l'expansion du marché est liée à la prospérité des industries automobiles, navales, aéronautiques et des emballages en sachets. La production mondiale de caoutchouc naturel se situe autour de onze (11) millions de tonnes par an. Elle représente environ 45% du marché mondial de caoutchouc. Or la consommation mondiale de caoutchouc est passée de neuf (9) millions de tonnes en 1970 à vingt-six (26) millions en 2009. La Chine et les Etats-Unis d'Amérique constituent les plus grands consommateurs de caoutchouc. La Chine consomme en moyenne 40% de la production mondiale de caoutchouc naturel. En outre, la hausse des prix d'achat du caoutchouc est liée à la flambée des cours du pétrole qui se répercute sur le prix du caoutchouc synthétique.



Sources : -APROMAC, 2009 ; K. FIKO,2001 ; F. RUF, 2013 ; MINSTERE DE L'AGRICULTURE, 2012 et La filière du progrès, 2010.

Par ailleurs, cette flambée du prix d'achat du caoutchouc et la régularité des revenus valorisent davantage l'hévéa par rapport aux autres cultures pérennes, notamment le café et le cacao. L'hévéa est plus rentable que le cacao, le café et le palmier à huile. Le tableau ci-dessous confirme cette assertion.

Tableau 2 : **Performances économiques comparées entre plantations de cacaoyers, palmier à huile et hévéa**

Cultures	Revenus en FCFA					
	1996	1997	1998	1999	2008	2009
Cacao extensif	-743	56 031	76 020	-12 869	106 000	286 000
Cacao intensif	48 159	188 994	228 479	30 863	169 000	484 000
Palmier à huile	13 709	61 902	79 782	-7 449	80 000	
Hévéa	378 101	445 207	138 221	104 613	811 470	321 200

Source : F. RUF, 2009.

Le tableau ci-dessus montre qu'entre 1996 et 1997, malgré la chute des prix du caoutchouc, la culture de l'hévéa est plus rentable que le cacao. Mais en 1998, avec l'effondrement des prix, une plantation de cacao bien entretenue (usage d'engrais, de pesticides) rapportait presque le double des recettes de l'hévéa. Mais la remontée des cours du caoutchouc naturel à partir de 2000 a permis à l'hévéa de se hisser à la première place des plantes les plus rentables.

La force de l'hévéa résidait dans le fait qu'il produisait chaque jour du caoutchouc et son exploitation se fait pendant dix mois dans l'année. Ainsi, même si les cours chutent, le planteur peut avoir chaque mois de l'argent. Contrairement au cacao qui ne produit que deux fois dans l'année. Cette situation permet à certains spécialistes d'affirmer que l'hévéaculture est un excellent moyen de lutte contre la pauvreté. Dans les zones de culture, le niveau de pauvreté est autour de 30% alors que le taux moyen de pauvreté en Côte d'Ivoire était de l'ordre de 48%.

Conclusion

Entre 1994 et 1996, sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, l'Etat privatise ses complexes agro-industriels d'hévéa⁴⁷ ainsi que les complexes agro-industriels d'économie mixte⁴⁸. Il garde quelques actions de la SAPH, de la SOGB et du domaine hévéicole d'Anguédédou. En revanche, il cède la totalité de ses actions des domaines hévéicoles de Bettié et du Cavally. Mais le retrait de l'Etat a suscité de nombreuses inquiétudes. En effet, les nouveaux acteurs doivent instaurer une nouvelle organisation de la filière, résoudre l'épineuse question du financement des plantations villageoises et aussi garantir un prix un prix d'achat rémunérateur aux planteurs afin de susciter une adhésion populaire à l'hévéaculture.

Pour relever ces défis, les nouveaux acteurs de la filière renforcent davantage leurs structures existantes et mettent en place un mécanisme d'autofinancement de la filière. Au niveau des complexes agro-industriels, les nouveaux acquéreurs mobilisent d'importantes sommes d'argent pour la replantation de leurs plantations dont les plants avaient vieilli. Tout comme les planteurs, les complexes agro-industriels participent à l'autofinancement de la filière grâce aux prélèvements effectués par l'APROMAC sur les achats de caoutchouc naturel. Ce fonds géré par le Fonds de Développement Hévéa aide les planteurs à financer la création de leur plantation.

Après la mise en place des différentes structures, l'accent est mis dès 2002 sur la promotion de l'hévéaculture villageoise. Une véritable campagne

⁴⁷ Les complexes agro-industriels d'hévéa de l'Etat sont : le domaine hévéicole de Bettié, le domaine hévéicole d'Anguédédou et le domaine hévéicole du Cavally.

⁴⁸ Les complexes agro-industriels d'économie mixte sont la Société de Grand-Béréby (SOGB) et la Société Africaine de Plantation d'Hévéa (SAPH).

de promotion est engagée dans les médias, dans la presse écrite et sur les affiches publicitaires. Les cadres de l'administration publique et privée font leur entrée dans l'hévéaculture. Mais le développement de l'hévéaculture est soutenu en amont par la création de plants à haut rendement et en aval par la stabilité des prix d'achat sur le marché mondial.

References:

«Décret n°93-412 du 14 avril 1993 portant création du Fonds de Développement de l'Hévéaculture Villageoise », in *Journal officiel de Côte d'Ivoire*, n°32 du 12 août 1993.

« Décret n°2002-520 du 11 décembre 2002 portant création du FIRCA », in *Journal officiel de Côte d'Ivoire*, n°3 du 16 janvier 2003, p.45

«Décret N° 2005-136 du 10 mars 2005 portant institution d'une cotisation professionnelle sur le caoutchouc humide au profit du FIRCA», in *Journal officiel de Côte d'Ivoire*, n°21 du 26 mai 2005.

Journal officiel de Côte d'Ivoire, du 13 février 1986, p.98-100.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2009, *Rapport national sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, Abidjan, FAO, 64p.

N'CHO (P. Y.), 2004, *Recensement national de l'agriculture 2001. Filière caoutchouc naturel. Situation actuelle et perspective*, Abidjan, Ministère de l'agriculture, p.7.

S.A.P.H, 1989, *VI^{ème} projet d'hévéa, volet 30 000 hectares de plantations individuelles*, volume II, non paginé.

APROMAC, 2006, *Rapport annuel de 2005*, 110p.

APROMAC, 2007, *Rapport annuel de 2006*, 89p.

APROMAC, 2009, *Rapport annuel 2008*, 100p.

F.I.R.C.A, 2010, «Regards croisés sur 50 ans d'agriculture en Côte d'Ivoire», in *Filière du progrès, Bulletin du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole*, Hors-série, p.19.

F.I.R.C.A, non daté, *Note d'information*, 8p.

www.cnra.ci

Kouamé N'da Valery, Cadre à la SAPH, 45 ans, secteur de Bettié, entretien réalisé en septembre 2008 à Bettié.

ASSEMIAN Félix, planteur d'hévéa à Bettié, 48ans, entretien réalisé en avril 2008.

Sangaré Ahmed, enquête réalisée en avril 2009.

Mme Koffi née Affiba Thérèse 65 ans, Institutrice à la retraite, planteur d'hévéa à Bonoua enquête réalisée en septembre 2009.

Djè Kouassi Marcel, 45 ans, professeur certifié d'Histoire et Géographie au Lycée moderne de Daoukro, planteur d'hévéa, enquête réalisée en mars 2011.

- Ouédraogo Hilaire, 50 ans, originaire du Burkina Faso, manoeuvre à la SOGB, et planteurs d'hévéa à Grand-Bereby, enquête réalisée en juin 2013.
- FIKO (K.), 2001, *Les enjeux de la libéralisation de la filière Hévéa : environnement et perspectives*, communication personnelle à la conférence internationale sur l'avenir des cultures pérennes, Yamoussoukro, 5 au 9 novembre,
- FIKO (K.), 2009, *Document de travail*, non diffusé, 12p.
- HIRSCH (R.), 1996, *Les filières hévéa et palmier à huile dans la zone franc : Enquête sur la relance des économies de la zone franc après la dévaluation*, Paris, Ministère de la coopération, 120p.
- RUF (F.), 2009, *L'hévéaculture familiale en Côte d'Ivoire, le processus d'innovation dans la région de Gagnoa*, Paris, AFD, n°26, Département de la recherche : Division Evaluation et capitalisation, 57p.
- BROU (E.), 1982, *Commerce et société en Basse Côte d'Ivoire : De l'économie précoloniale à l'économie de marché*, Paris, université Paris VII, thèse de doctorat 3è cycle, 2 volumes, 574p.
- MONNIER, 1974, «Le complexe agro-industriel d'hévéa », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série G (géographie), tome VI, p.225-227.
- KOUAME (B.), 2007, « Production agricole. La grande ruée vers l'hévéa », in *Le Grand Point de l'économie*, n°2, septembre, p.19-20.
- ANONYME, *Ivoire agriculture*, n°005, septembre 2008, p.7.
- BAMBA (M.), 2011, «Relance de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire : La Côte d'Ivoire veut produire 600 000 tonnes à l'horizon 2020», in *Le Temps*, n°2340 du 11février 2011, p.7.
- BRAS (D.), 2011, « l'hévéa, nouvel or blanc ivoirien », in *Côte d'Ivoire économie*, n°10, octobre, p.10-13.
- COMPAGNON (P.), 1986, *Le caoutchouc naturel*, Paris, Maisonneuve & Larose, 595p.
- DEDI (A.), 2013, «Crise dans la filière hévéa /Mévente du latex, l'avenir de la culture de l'hévéa. La mort programmée de l'hévéaculture», in *Le planteur, le guide du monde agricole*, n°15, novembre-décembre, p.6-13.
- Frat Mat Région*, n°6, janvier 2008, revue trimestrielle du quotidien d'Etat Fraternité Matin.
- KOUAMOULO (TH.), 2009, «La ruée vers l'hévéa », in *Jeune Afrique économique*, n°2533, p.100-102.
- Koffi Konan Albert, entretien réalisé in *Fraternité matin*, n°13 587, du 22 février 2010, p.10.
- SIFCAnews*, magazine interne du groupe SFCA, n°5, 1^{er} trimestre 2010, spécial hévéa, p.6.
- TEHIN (B.), 2008, «Cultiver l'hévéa et devenir salarié», *MABEF NEWS*, n°23, du 17 septembre, p.4.